

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le lundi 16 novembre 2020, se tient à 15 h 30, au bureau de la MRC, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, madame France Bisson et messieurs Gaby Gendron, Jeannot Lachance et Denis Lalumière participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la séance s'est tenue à huis clos. Un enregistrement des discussions a été publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic et madame Micheline Robert, mairesse suppléante de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, sont absentes.

1.0

---

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

---

**ORDRE DU JOUR**

Il est demandé d'ajouter au point 18.0 Varia, les sujets suivants :

- Départ de monsieur Yvan Goyette
- Remplacement - Secteur monts Mégantic et Gosford

**C.A. 2020-119**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**  
**COMITÉ ADMINISTRATIF**  
**ORDRE DU JOUR DU 16 NOVEMBRE 2020**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2020
4.	SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES
5.	FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

5.1.	PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAU) – EXPLICATION DES PARAMÈTRES DE L'AERAM
6.	DEMANDE D'ÉTUDE D'IMPACT PAR LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES SUR SON ADHÉSION À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
7.	PROJET DE RECOMMISSIONING DU BÂTIMENT – PROGRAMMATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE/CLIMATISATION
8.	PLACE AUX JEUNES 2020-2021
9.	EMBAUCHE – DIRECTION DE LA SDEG
10.	CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2021
11.	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021
12.	BÂTIMENT -
13.	FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2
14.	TABLE DES MRC DE L'ESTRIE
15.	PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
16.	COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION
17.	RESSOURCES HUMAINES
18.	VARIA
19.	PÉRIODE DE QUESTIONS
20.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

## 3.0

---

 PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2020
**C.A. 2020-120****PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2020**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 9 septembre 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 4.0

---

 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

## 5.0

---

 FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
**C.A. 2020-121****FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT, RADIATION, PROJET FLI-13-1046**

ATTENDU QUE le comité de financement du Centre local de développement de la MRC du Granit a accepté, en 2013, une demande d'aide financière de 15 000 \$ au Fonds local d'investissement (FLI) pour le projet FLI-13-1046;

ATTENDU QU'une somme à payer demeure et que tous les moyens ont été analysés pour son recouvrement;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit/SDE du Granit a analysé les différentes possibilités de recouvrement et recommande au comité administratif de la MRC de radier le solde à recevoir;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve que le solde à recevoir soit radié pour le projet FLI-13-1046, et ce, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **C.A. 2020-122**

#### **FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), QUITTANCE AU PRÊT DU PROJET FLI-2017-12-02**

ATTENDU QU'en janvier 2018 un prêt de 25 000 \$ a été accordé pour l'acquisition de parts d'une entreprise de services, projet FLI-2017-12-02 et ce, dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QUE le promoteur demande à rembourser par anticipation le solde complet du prêt;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée au niveau de l'affectation du taux d'intérêt sur la cédule d'amortissement;

ATTENDU QUE le promoteur demande à rembourser le solde selon la cédule d'amortissement;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé cette demande et recommande au comité administratif de la MRC de l'accorder;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve que la quittance du solde complet du prêt soit accordé au promoteur du projet FLI-2017-12-02, et ce, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve que le remboursement du solde du prêt du projet FLI-2017-12-02 soit tel qu'apparu à la cédule d'amortissement, et ce, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la quittance et les autres documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.1

#### PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAU) – EXPLICATION DES PARAMÈTRES DE L'AERAM

J'informe les maires que le Gouvernement a annoncé un changement au niveau des paramètres du programme d'urgence pour ceux qui se situent en zone rouge et que dans ce contexte, elles seront mises en action pour les prochains prêts.

#### 6.0

#### DEMANDE D'ÉTUDE D'IMPACT PAR LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES SUR SON ADHÉSION À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

#### C.A. 2020-123

#### DEMANDE D'ÉTUDE D'IMPACT PAR LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES SUR SON ADHÉSION À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

ATTENDU QUE les MRC ont été formées au début des années 1980 par le biais de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a formulé à la MRC du Granit, à différents moments depuis les dernières décennies, sa volonté de quitter son territoire pour être transférée vers celui de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QU'en février 2009 la Municipalité de Courcelles a déposé un projet de résolution au conseil des maires de la MRC du Granit pour adoption, lequel demande l'appui de la MRC du Granit à la Municipalité de Courcelles dans son désir de se joindre au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QU'en mars 2009, le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté sa résolution no 2009-54 acceptant que la Municipalité de Courcelles réalise, à ses frais, une étude démontrant les impacts pour la MRC du Granit d'un éventuel transfert de la Municipalité;

ATTENDU QU'en février 2010, suite au dépôt d'une étude très sommaire des impacts financiers, le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté sa résolution no 2020-44 refusant la demande de la Municipalité de Courcelles, résolution no 09-132, demandant le détachement du territoire de la municipalité de Courcelles du territoire de la MRC du Granit et le rattachement au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE par cette même résolution, le conseil des maires s'est opposé au détachement à la pièce de municipalité de son territoire à moins que ce détachement ne résulte d'une démarche provinciale de révision des territoires des MRC;

ATTENDU QU'en 2014 la Municipalité de Courcelles a fait parvenir sa résolution 14-223 au conseil des maires de la MRC du Granit demandant le détachement de son territoire et le rattachement à celui de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, par sa résolution no 2015-36, s'est opposé au détachement de la Municipalité de Courcelles de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles, en réponse au refus de la MRC du Granit, a adopté sa résolution no 15-058 demandant au ministre des Affaires municipales d'apporter des modifications à la procédure de transfert de territoire d'une MRC et d'accorder plus de pouvoir aux municipalités;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a fait parvenir à nouveau une telle demande, résolution no 20-371 adoptée le 23 septembre 2020, par laquelle elle demande à la MRC du Granit et la MRC de Beauce-Sartigan de l'appuyer et de l'autoriser à formuler une demande conjointe en leur nom au MAMH pour réaliser une étude d'impact de l'adhésion de la Municipalité de Courcelles au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a étudié la demande de la Municipalité de Courcelles et les impacts identifiés par le conseil des maires de la MRC par le passé, lesquels ont mené chaque fois à un refus de celui-ci d'acquiescer à la demande de la Municipalité de Courcelles;

ATTENDU QUE le comité administratif est d'avis que la demande doit être déposée par la Municipalité de Courcelles en son propre nom;

ATTENDU QUE le comité administratif est ouvert à répondre aux questions du MAMH afin de procéder à une étude, de manière, à avoir un portrait réaliste des impacts de part et d'autre;

ATTENDU QUE de déposer une demande conjointe auprès du MAMH mettrait la MRC du Granit dans une situation inconfortable;

ATTENDU QUE la MRC du Granit ne s'oppose pas à la réalisation d'une étude, se positionnant par conséquent comme partie prenante de cette étude et, non demanderesse;

ATTENDU QU'il revient à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de donner le feu vert ou refuser le transfert de MRC, par voie de décret ministériel;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit de signifier à la Municipalité de Courcelles qu'il ne s'oppose pas à la volonté de la Municipalité que soit réalisée une étude d'impact de l'adhésion de la Municipalité de Courcelles au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE dans le contexte où la demande, résolution no 20-371 adoptée le 23 septembre 2020, devait être approuvée par le gouvernement provincial, le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit qu'une des conditions devant assujettir le transfert de son territoire est que la Municipalité de Courcelles renonce au partage des actifs de la MRC du Granit.

QUE toute autre condition devant assujettir le transfert du territoire de la Municipalité de Courcelles dans la MRC de Beauce-Sartigan soit discutée au moment opportun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

PROJET DE RECOMMISSIONING DU BÂTIMENT – PROGRAMMATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE/CLIMATISATION

C.A. 2020-124

PROJET DE RECOMMISSIONING DU BÂTIMENT – PROGRAMMATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE/CLIMATISATION

ATTENDU QU'en 2018, la MRC du Granit a déclaré à Hydro-Québec et à la Ville de Lac-Mégantic, son intérêt pour que le bâtiment de la MRC du Granit soit intégré au microréseau électrique et pour que ce dernier accueille les installations nécessaires pour faire partie intégrante du projet;

ATTENDU QU'en octobre 2020, près d'un an après la signature de l'entente visant l'intégration au premier microréseau, la MRC a annoncé que les équipements de son bâtiment ont été mis en service;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet, Hydro-Québec a offert à la MRC du Granit d'effectuer un recommissioning du bâtiment entre autres au niveau du système de chauffage/climatisation de manière à le rendre optimal;

ATTENDU QUE le recommissioning pourrait permettre une économie d'environ 6 000 \$ annuellement en coût énergétique;

ATTENDU QUE les coûts reliés aux actions à poser pour rendre le système optimal sont évalués à 40 000 \$;

ATTENDU QU'Hydro-Québec assume environ 22 000 \$;

ATTENDU QU'Hydro-Québec prévoit déposer une demande de subvention qui pourrait diminuer les coûts à investir;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte que soit versé un montant approximatif de 18 000 \$ au recommissioning du système de chauffage/climatisation.

QUE ce montant soit pris à même le budget frais de bâtiment en administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

---

PLACE AUX JEUNES 2020-2021

**C.A. 2020-125**

**DEMANDE DE COMMANDITE - PLACE AUX JEUNES 2020-2021**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande de commande de Place aux jeunes pour l'année 2020 – 2021;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a adopté sa résolution C.A. 2018-07 autorisant le versement de 1 000 \$ annuellement à Place aux jeunes;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à Place aux jeunes pour l'année 2020 – 2021, et ce, à même les sommes disponibles au budget dons et commandites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

---

EMBAUCHE – DIRECTION DE LA SDEG

**C.A. 2020-126**

**EMBAUCHE – DIRECTION DE LA SDEG**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a, par sa résolution no 2020-192, délégué à son comité administratif le pouvoir de procéder à l'engagement de la direction du développement suite à la recommandation du conseil d'administration de la SDEG;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'engagement de madame Karole Forand;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la SDEG a recommandé l'engagement de madame Karole Forand;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision du conseil d'administration de la SDEG et approuve l'engagement de madame Karole Forand à titre de Directrice du développement, et ce, à compter du 11 janvier 2021.

QUE le comité administratif de la MRC du Granit mandate la directrice générale de la MRC pour signer le contrat de travail de madame Karole Forand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 10.0

---

### CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2021

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, les dates proposées pour la tenue des séances du comité administratif de l'année 2021. Aucune question n'est posée.

## 11.0

---

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Madame France Bisson félicite l'équipe de la MRC, de la SDEG et la direction ainsi que le préfet pour le déroulement, la qualité des documents déposés et présentés et pour l'efficacité de cette rencontre virtuelle.

## 12.0

---

### BÂTIMENT

#### **C.A. 2020-127**

#### **ACQUISITION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE GESTION DE LA CLIMATISATION DU BÂTIMENT**

ATTENDU QUE le bâtiment a été construit en 2016;

ATTENDU QUE la MRC prévoit effectuer un reconditionnement au niveau de son système de climatisation/ chauffage de manière à optimiser son rendement;

ATTENDU QUE le remplacement du système de gestion de climatisation ASP Structure Ware de Schneider est nécessaire afin de permettre une migration du logiciel de gestion, lequel a été installé en 2016;

ATTENDU QUE ce dernier doit être remplacé d'ici la fin de l'année 2020;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit autorise le remplacement du système de gestion de climatisation ASP Structure Ware de Schneider, le tout pour un montant de 10 000 \$.

QUE ce montant soit pris à même les sommes disponibles au budget Administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0

---

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2

Je rappelle aux maires que pour recevoir les argents du Fonds régions et ruralité que la MRC devra adopter et déposer ses priorités annuelles et élaborer deux (2) politiques en lien avec les projets structurants et le soutien aux entreprises.

**C.A. 2020-128**

**PRÉSENTATION AU CONSEIL DES MAIRES - PROPOSITION DE RÉPARTITION DES ENVELOPPES DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ –VOLET 2**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a signé avec la MRC du Granit, en mars 2020, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC du Granit, des sommes tirées du Fonds régions et ruralité (FRR)-volet 2, et ce, pour les années 2020-2024;

ATTENDU QUE les sommes du Volet 2 de ladite entente attribuées au Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC pourraient être d'un montant de 300 000 \$ par année pour les cinq années pour des projets en collaboration municipale;

ATTENDU QU'en juin 2020 le conseil des maires a discuté en atelier de travail de sa perception quant à la distribution des sommes du FRR par rapport à ce qui avait été fait dans le cadre du dernier fonds, le Fonds de développement des territoires (FDT);

ATTENDU QUE le comité administratif s'est penché sur différents scénarios de distribution des sommes aux municipalités du FRR-volet 2 en tenant compte des discussions tenues en atelier de travail du conseil des maires à ce sujet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit présente au conseil des maires une proposition de répartition des sommes du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 qui pourrait être attribuée aux municipalités en 3 enveloppes distinctes soit :

- l'enveloppe A d'un montant de 600 000 \$ : 20 000 \$ par municipalité pour la réalisation d'un projet avec un financement à 70 % par le FRR-volet 2 et une contribution municipale à 30 % pour un total de 400 000 \$. En ce qui concerne le 200 000 \$ restant, il serait réparti par municipalité sur sa population 2020;
- l'enveloppe B d'un montant de 400 000 \$ : 20 000 \$ par municipalité pour des projets présentés par plus d'une municipalité avec un financement à 50 % par le FRR-volet 2 et une contribution municipale à 50 %, et ce, sous forme de premier arrivé, premier servi;
- l'enveloppe C d'un montant de 500 000 \$ : pour des projets MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

14.0

---

**TABLE DES MRC DE L'ESTRIE**

Madame le préfet questionne les maires au sujet du rapport d'activités de la Table des MRC de l'Estrie qui est traité au conseil des maires. Les maires demandent à ce que ce sujet soit traité plus tôt dans l'ordre du jour et d'en tenir un résumé comme pour les autres comités de la MRC et de la SDEG. Madame le préfet termine en rappelant la tenue de l'AGA de la TME le jeudi 26 novembre prochain via visioconférence.

---

15.0

---

**PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Il est convenu que la prochaine rencontre se tienne comme parue au calendrier, soit le 7 décembre prochain à compter de 15 h 30. Un avis de convocation sera envoyé aux maires conformément à la loi.

---

16.0

---

**COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION**

J'explique que depuis la fin de semaine dernière, le bureau d'accueil touristique est fermé. Les employés sont à 3 jours et 4 jours de télétravail et les bureaux de la MRC sont toujours sur rendez-vous pour les citoyens.

---

17.0

---

**RESSOURCES HUMAINES****C.A. 2020-129****EMBAUCHE – ENTRETIEN DU BÂTIMENT DE LA MRC**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction et approuve l'engagement de monsieur Steve Lessard pour assumer les responsabilités de gestion et d'entretien du bâtiment de la MRC.

QUE son salaire soit celui de la classe C-2 prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

18.0

---

**VARIA****Départ de monsieur Yvan Goyette**

Madame le préfet remercie M. Yvan Goyette qui a quitté sa fonction de maire à la municipalité de Notre-Dame-des-Bois et qui était membre du comité administratif et du comité de sécurité publique.

**Remplacement - Secteur monts Mégantic et Gosford**

Madame le préfet informe les maires que suite au départ de M. Yvan Goyette, les maires du secteur Monts Mégantic et Gosford auront une rencontre à laquelle ils choisiront l'élu remplaçant M. Goyette pour le comité administratif et le comité de sécurité publique et annonceront leur choix au conseil des maires.

19.0

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Considérant que la séance se tient à huis clos, et ce, dans le cadre des mesures de la pandémie à Covid-19, aucun citoyen n'est présent, donc aucune question n'est posée.

Cependant, le site Internet de la MRC informe les citoyens que considérant le contexte de la Covid, s'ils ont des questions, ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel [secretariat@mrcgranit.qc.ca](mailto:secretariat@mrcgranit.qc.ca) de la MRC. Aucune question n'a été adressée à la MRC.

20.0

---

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****C.A. 2020-130****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 16 novembre 2020 soit levée, il est 16 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau  
Préfet

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 16 novembre 2020 et ce, pour les résolutions C.A. 2020-121, C.A. 2020-122, C.A. 2020-124, C.A. 2020-125, C.A. 2020-126, C.A. 2020-127 et C.A. 2020-129.

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale